



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## La Poste

Question écrite n° 86281

### Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire sur la densité du réseau de La Poste. Il souhaiterait connaître le nombre de points de contact ainsi que son évolution depuis dix ans.

### Texte de la réponse

La loi du 9 février 2010 prévoit que le réseau de La Poste « compte au moins 17 000 points de contact répartis sur tout le territoire français en tenant compte des spécificités de celui-ci ». Ce réseau comptait 17 015 points de contact en 2002, 17 082 en 2008 et 17 074 aujourd'hui. Ces points de contact sont soit des bureaux de poste soit des partenariats (agences postales communales ou relais poste commerçants). Ces partenariats représentent des formes innovantes de présence postale adaptées aux besoins des habitants, notamment en termes d'amplitude horaire. Ils sont financés directement par La Poste via le Fonds national de péréquation territoriale, dont les modalités de gestion sont prévues par le contrat de présence postale signé par l'État, l'Association des maires de France et La Poste. Plus de 6 600 communes ont opté pour la solution partenariale sur le territoire. Le sondage TNS Sofres de mai 2010, réalisé pour le compte de L'Observatoire national de la présence postale, montre que plus de 90 % des habitants et des élus bénéficiant d'un point de contact en partenariat s'en déclarent satisfaits.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 86281

**Rubrique :** Postes

**Ministère interrogé :** Espace rural et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** Espace rural et aménagement du territoire

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 août 2010, page 8680

**Réponse publiée le :** 19 octobre 2010, page 11429